



BUREAU COMMUNAUTAIRE

14 mars 2011

COMPTE RENDU DE REUNION

Membres présents

Gérard VOLPATTI, Yves ROCHETTE, Jean-Jacques CHOLET, Cécile CARON, Moïse LEVASSEUR, Jean-Yves HILLION, Christian LE DENMAT, Mauricette PERLY, Marc VANCAEYZEELE, Marcel BENY, Pascal JOLLY, Jean-Claude MARY.

Membres absents/excusés

Pascal LEHONGRE, André TURC, Céline MIRAUX, Jean-Luc PIEDNOIR, Guillaume GUIBET.

★★★★

Rapport B 11 / 03 / 21

Subvention 2011 à l'Amicale du Personnel de la CAPE

Ce rapport est adopté à l'unanimité

Il est décidé:

- d'attribuer une subvention de 11 200 € à l'Amicale du Personnel de la CAPE, pour l'année 2011.

★★★★

Rapport B 11 / 03 / 22

Participation au Syndicat d'Etudes et de Traitement des Ordures Ménagères (SETOM) – année 2011 – avenant n° 2 à la convention de transfert de gestion des déchetteries

Ce rapport est adopté à l'unanimité

Il est décidé:

- d'approuver le projet d'avenant n° 2 à la convention de transfert de gestion des déchetteries, qui prévoit une augmentation de 5% de la participation de la CAPE au SETOM, dans le cadre de la gestion des déchetteries, pour l'année 2011,
- d'autoriser le Président à signer cet avenant à intervenir avec le SETOM.

★★★★

Rapport B 11 / 03 / 23

Demande de subvention dans le cadre du dispositif d'aide à l'installation de modes de chauffage utilisant des énergies renouvelables - Achat et installation de panneaux photovoltaïques (M. ZANGA – dossier n° 196)

Ce rapport est adopté à l'unanimité
Il est décidé:

- d'attribuer une subvention de 750 € à M. ZANGA pour l'achat et l'installation de panneaux photovoltaïques à SAINT-JUST,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à l'attribution et au versement de la subvention accordée par la CAPE.

★★★★

Rapport B 11 / 03 / 24

Demande de subvention dans le cadre du dispositif d'aide à l'installation de modes de chauffage utilisant des énergies renouvelables - Achat et installation de panneaux photovoltaïques (M. BASILLAIS – dossier n° 197)

Ce rapport est adopté à l'unanimité
Il est décidé:

- d'attribuer une subvention de 750 € à M. BASILLAIS pour l'achat et l'installation de panneaux photovoltaïques à PACY-SUR-EURE,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à l'attribution et au versement de la subvention accordée par la CAPE.

★★★★

Rapport B 11 / 03 / 25

Demande de subvention dans le cadre du dispositif d'aide à l'installation de modes de chauffage utilisant des énergies renouvelables - Achat et installation de panneaux photovoltaïques (M. LEVASSEUR – dossier n° 199)

Ce rapport est adopté à l'unanimité (- 1 voix : M Moïse LEVASSEUR)
Il est décidé:

- d'attribuer une subvention de 750 € à M. LEVASSEUR pour l'achat et l'installation de panneaux photovoltaïques à VAUX-SUR-EURE,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à l'attribution et au versement de la subvention accordée par la CAPE.

★★★★

Rapport B 11 / 03 / 26

Demande de subvention dans le cadre du dispositif d'aide à l'installation de modes de chauffage utilisant des énergies renouvelables - Achat et installation de panneaux photovoltaïques (M. CREVITS – dossier n° 201)

Ce rapport est adopté à l'unanimité
Il est décidé:

- d'attribuer une subvention de 750 € à M. CREVITS pour l'achat et l'installation de panneaux photovoltaïques à HARDENCOURT-COCHEREL,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à l'attribution et au versement de la subvention accordée par la CAPE.

★★★★

Rapport B 11 / 03 / 27

Demande de subvention dans le cadre du dispositif d'aide à l'installation de modes de chauffage utilisant des énergies renouvelables - Achat et installation de panneaux photovoltaïques (Melle PINATON – dossier n° 206)

Ce rapport est adopté à l'unanimité

Il est décidé:

- d'attribuer une subvention de 750 € à Melle PINATON pour l'achat et l'installation de panneaux photovoltaïques à GASNY,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à l'attribution et au versement de la subvention accordée par la CAPE.

★★★★

Rapport B 11 / 03 / 28

Demande de subvention dans le cadre du dispositif d'aide à l'installation de modes de chauffage utilisant des énergies renouvelables - Achat et installation de panneaux photovoltaïques (M. LANDEL – dossier n° 208)

Ce rapport est adopté à l'unanimité

Il est décidé:

- d'attribuer une subvention de 750 € à M. LANDEL pour l'achat et l'installation de panneaux photovoltaïques à SAINT-JUST,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à l'attribution et au versement de la subvention accordée par la CAPE.

★★★★

Rapport B 11 / 03 / 29

Demande de subvention dans le cadre du dispositif d'aide à l'installation de modes de chauffage utilisant des énergies renouvelables - Achat et installation de panneaux photovoltaïques (M. LANOE – dossier n° 209)

Ce rapport est adopté à l'unanimité

Il est décidé:

- d'attribuer une subvention de 750 € à M. LANOE pour l'achat et l'installation de panneaux photovoltaïques à CAILLOUET-ORGEVILLE,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à l'attribution et au versement de la subvention accordée par la CAPE.

★★★★

Rapport B 11 / 03 / 30

Demande de subvention dans le cadre du dispositif d'aide à l'installation de modes de chauffage utilisant des énergies renouvelables - Achat et installation d'un chauffe-eau solaire (M. COULY – dossier n° 213)

Ce rapport est adopté à l'unanimité

Il est décidé:

- d'attribuer une subvention de 750 € à M. COULY pour l'achat et l'installation d'un chauffe-eau solaire à SAINT-JUST,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à l'attribution et au versement de la subvention accordée par la CAPE.

★★★★

Rapport B 11 / 03 / 31

Demande de subvention dans le cadre du dispositif d'aide à l'installation de modes de chauffage utilisant des énergies renouvelables - Achat et installation d'un chauffe-eau solaire (M. SALAC – dossier n° 215)

Ce rapport est adopté à l'unanimité

Il est décidé:

- d'attribuer une subvention de 750 € à M. SALAC pour l'achat et l'installation d'un chauffe-eau solaire à VERNON,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à l'attribution et au versement de la subvention accordée par la CAPE.

★★★★

Rapport B 11 / 03 / 32

Demande de subvention dans le cadre du dispositif d'aide à l'installation de modes de chauffage utilisant des énergies renouvelables - Achat et installation de panneaux photovoltaïques (M. THEILLIER – dossier n° 145)

Ce rapport est adopté à l'unanimité

Il est décidé:

- d'attribuer une subvention de 800 € à M. THEILLIER pour l'achat et l'installation de panneaux photovoltaïques à CROISY-SUR-EURE,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à l'attribution et au versement de la subvention accordée par la CAPE.

★★★★

Rapport B 11 / 03 / 33

Marché SRDT 07 131 lot n°12 – création d'un arrêt supplémentaire sur les circuits VERN 1 05 00 01 et 19 00 01 – avenant 7

Ce rapport est adopté à l'unanimité

Il est décidé:

- d'autoriser le Président à signer l'avenant n° 7 au marché SRDT 07 131 – lot n°12, permettant de créer un arrêt à Ariane sur les circuits Vern1 05 00 01 et 19 00 01 pour un montant annuel de 127,80 € HT (au lieu de 127,44 € HT précisés dans l'avenant n° 6).

★★★★

Rapport B 11 / 03 / 34

Marché n° 2010-006 « fourniture et installation de matériels informatiques pour les services de la CAPE » - avenant 2

Ce rapport est adopté à l'unanimité

Il est décidé:

- d'autoriser le Président à signer l'avenant n° 2 au marché n° 2010-006 « fourniture et installation de matériels informatiques pour les services de la CAPE », qui ajoute les prestations supplémentaires suivantes au bordereau des prix unitaires :
 - o fourniture et installation d'un ordinateur portable avec station d'accueil d'une valeur de 1 185,00 € HT,
 - o fourniture et installation d'une imprimante multifonction noir & blanc en réseau d'une valeur de 538,00 € HT.

★★★★

Rapport B 11 / 03 / 35

Marché n° 2008-005 « exploitation de services de transports scolaires sur le territoire de la CAPE » - avenant 5

Ce rapport est adopté à l'unanimité

Il est décidé:

- d'autoriser le Président à signer l'avenant n° 5 au marché n° 2008-005 « exploitation de services de transports scolaires sur le territoire de la CAPE », qui supprime les prestations suivantes:
 - o suppression des circuits S20A1 et S20R1,
 - o modification du coût des circuits S05A1 et S05R1.

★★★★

Rapport B 11 / 03 / 36

Marché n° 2009-027 « fourniture et livraison de contenants pour la collecte des déchets lot n° 3 : sacs à déchets verts » - avenant 1

Ce rapport est adopté à l'unanimité

Il est décidé:

- d'autoriser le Président à signer l'avenant n° 1 au marché n° 2009-027 «fourniture et livraison de contenants pour la collecte des déchets – lot n° 3 : sacs à déchets verts», qui modifie la clause de révision des prix.

★★★★

Rapport B 11 / 03 / 37

Marché n° 2009-058 « Conception, réalisation et impression des supports de communication de la Communauté d'Agglomération des Portes de l'Eure » - Avenant n° 3

Ce rapport est adopté à l'unanimité

Il est décidé:

- d'autoriser le Président à signer l'avenant n° 3 au marché n° 2009-058 «Conception, réalisation et impression des supports de communication de la Communauté d'Agglomération des Portes de l'Eure», qui prévoit un changement d'indice de révision de prix.

★ ★ ★ ★

Rapport B 11 / 03 / 38

Demande de subvention dans le cadre du dispositif d'aide à la création d'hébergements touristiques sur le territoire de la CAPE – création d'un gîte rural à Saint-Marcel

Ce rapport est adopté à l'unanimité

Il est décidé:

- d'attribuer une subvention de 4 000 € à Monsieur et Madame LEGRAVERANT pour la création d'un gîte rural à Saint-Marcel,
- d'autoriser le Président à signer tous les documents relatifs à l'attribution et au versement de l'aide accordée par la CAPE.

★ ★ ★ ★

Rapport B 11 / 03 / 40

Marché n° 2009-008 – création d'un sentier de découverte accessible aux malvoyants en forêt de Bizy – application partielle des pénalités de retard

Ce rapport est adopté à l'unanimité

Il est décidé:

- d'appliquer une remise partielle sur le montant des pénalités de retard à l'encontre de l'Office National des Forêts, à hauteur de 25 %, soit un montant de pénalités ramené à 1 225 €.

★ ★ ★ ★

Rapport B 11 / 03 / 41

ZAC Fieschi – Rachat des 2 parcelles AZ 42 et 44 à l'EPFN

Ce rapport est adopté à l'unanimité

Il est décidé:

- de procéder à l'acquisition auprès de l'Etablissement Public Foncier de Normandie des parcelles cadastrées AZ 42 (3 300 m²) et AZ 44 (370 m²), soit une superficie totale de 3 670 m², au prix de 247 872,59 €,
- D'autoriser le Président à signer l'acte de vente pour assurer la cession de ces deux parcelles auprès de Maître Andrieu, notaire à Vernon.

Les frais correspondants seront inscrits au budget annexe de la Caserne Fieschi, article 6015, « Terrains à aménager », pour l'année 2011, sachant que les crédits sont prévus au budget 2011.

★ ★ ★ ★

Rapport B 11 / 03 / 42

Reconstruction de la station d'épuration de Gasny – subventions du Conseil Général – autorisation de signature de la convention financière

Ce rapport est adopté à l'unanimité

Il est décidé:

- d'approuver les termes de la convention financière relative aux modalités de subventionnement de la reconstruction de la station d'épuration de Gasny,
- d'autoriser le Président à signer cette convention à intervenir avec le Conseil Général de l'Eure

★ ★ ★ ★

Communication C 11 / 03 / 05

Remplacement de l'assistante de direction du service assainissement pour congé maternité

Afin de pallier le remplacement de l'assistante de direction du service assainissement pour congé maternité, un agent sera recruté à temps complet, du 25 avril 2011 au 28 août 2011 inclus.

★ ★ ★ ★

Communication C 11 / 03 / 06

Fermetures exceptionnelles et estivales des bibliothèques-médiathèques de la CAPE

Le Bureau prend acte des fermetures exceptionnelles suivantes :

La médiathèque de Vernon

- du 1^{er} au 15 août

La bibliothèque de quartier des Valmeux

- du 5 juillet au 20 août
- le samedi 12 novembre
- du 22 au 31 décembre

La bibliothèque de Pacy-sur-Eure

- du 1^{er} au 15 août
- le samedi 12 novembre

La médiathèque de Gasny

- du 1^{er} au 15 août
- le samedi 12 novembre
- du 24 au 31 décembre

La bibliothèque de Saint-Marcel

Pendant les vacances scolaires, la bibliothèque de Saint-Marcel n'est ouverte que le vendredi de 17h à 19h.

Par ailleurs, il est rappelé que le samedi de Pâques est traditionnellement fermé chaque année dans tous les établissements (samedi 23 avril 2011).

★ ★ ★ ★

Communication C 11 / 03 / 07

Modification des annexes au règlement des bibliothèques

Le règlement des bibliothèques est modifié comme suit :

ANNEXE 1 : Conditions d'emprunt

Chaque usager, selon sa formule d'inscription (livres ou tous supports) peut emprunter 18 documents :

- 8 livres ou revues
- 5 CD dont une nouveauté
- 2 DVD dont une nouveauté
- 2 livres audio
- 2 K7 vidéos

pour une durée de trois semaines.

Chaque collectivité inscrite peut emprunter 30 livres ou revues pour une durée de deux mois. Les structures petite enfance peuvent emprunter 20 livres ou revues.

Les assistantes maternelles peuvent emprunter 15 livres ou revues pour une durée d'un mois.

Chaque adhérent peut réserver au maximum trois documents.

ANNEXE 2 : Tarifications

Les tarifs sont fixés chaque année par le conseil communautaire de la CAPE.

Pour 2011, ils sont les suivants :

Habitants de la CAPE

10 € tous supports

Gratuit pour les demandeurs d'emplois, les demandeurs d'asile, les minima sociaux et les enfants et étudiants jusqu'à 25 ans.

Habitants hors CAPE

25 € tous supports pour les adultes

15 € pour les enfants et étudiants jusqu'à 25 ans

Gratuit pour les demandeurs d'emplois, les demandeurs d'asile et les minima sociaux

Collectivités (classes, centres de loisirs, associations...)

CAPE : Gratuit

Hors CAPE : 25 €

- Personnel de la CAPE habitant ou non la CAPE : 10 €

- Professeur des écoles de musique de la CAPE et du conservatoire : gratuit tous supports

Tarif carte perdue : 1,50 €

Tarif photocopie : 0.20 €

ANNEXE 3 : Charte d'utilisation d'Internet

Charte d'utilisation des postes de consultation internet dans le réseau des bibliothèques de la CAPE

L'accès aux documents numériques est un service gratuit que la bibliothèque met à la disposition de ses usagers inscrits. La consultation d'Internet a pour objectifs :

- *Elargir les ressources documentaires de la bibliothèque*
- *Permettre à un public le plus large possible de découvrir et d'utiliser ces nouveaux outils de recherche d'information.*

Conditions d'accès

Les postes ne sont accessibles qu'aux personnes inscrites à la bibliothèque sur présentation de leur carte d'adhérent. Les usagers sont autonomes dans leur utilisation d'internet. Pour les usagers débutants, il est possible de prendre rendez-vous pour une initiation d'une heure avec l'animateur multimédia.

La réservation est possible pour les usagers des postes d'autoformation.

Durée d'utilisation

L'utilisation est limitée à quatre heures par semaine en accès libre.

Conditions d'utilisation

Chaque poste est prévu pour deux personnes au maximum. Les enfants de moins de 15 ans ne peuvent consulter qu'en section jeunesse. L'usage d'internet doit se faire dans le respect de la législation française et de la mission culturelle et éducative de la bibliothèque ; sont donc interdits la consultation de sites contraires à la législation française, notamment ceux faisant l'apologie de la violence, de discriminations ou de pratiques illégales, ainsi que les sites pornographiques.

La bibliothèque propose une sélection de liens vers les sites intéressants pour ses utilisateurs.

Cependant, elle ne peut en aucun cas garantir la qualité des informations qui figurent dans les sites recensés. Il est interdit à ses usagers d'utiliser leurs propres logiciels sur les postes de consultation ou de modifier en quoi que ce soit leur configuration. L'utilisateur s'engage à ne pas consulter de sites payants. Toute transaction commerciale est interdite à partir des postes de la bibliothèque. Il est interdit de télécharger les programmes. Les disquettes, les clés USB et les disques CD personnels sont soumis à autorisation du personnel de la bibliothèque avant leur utilisation. Les utilisateurs peuvent imprimer des pages au tarif d'une photocopie, en ayant sollicité auparavant l'autorisation du personnel de la bibliothèque.

Toute impression effectuée est due.

En cas de non-respect de ces règles, le personnel de la bibliothèque pourra demander aux utilisateurs de quitter le poste qu'ils occupent.

★ ★ ★ ★

Communication C 11 / 03 / 08

Remplacement d'un congé maladie à la médiathèque de Vernon

Afin de pallier l'absence d'un adjoint du patrimoine à la médiathèque de Vernon, affecté à 50 % à la bibliothèque du quartier des Valmeux et en congé maladie depuis le 19 janvier 2011, un agent assurera son remplacement durant cette période.

★ ★ ★ ★

Communication C 11 / 03 / 09

Convention de mise à disposition d'un local du Point Services Publics au bénéfice de la Mission Locale

Le Bureau prend acte de la venue au Point Services Publics, de la Mission Locale qui aura obligation de respecter la convention proposée en annexe du rapport et qui sera signée dans les prochaines semaines.

★ ★ ★ ★

Communication C 11 / 03 / 10

Convention de partenariat entre le Service Prévention et Médiation Sociale (SPMS) et le collège Léonard de Vinci

Une convention entre la CAPE (SPMS) et le collège Léonard de Vinci est établie.

Celle-ci a pour objectif de définir et de formaliser les modalités partenariales, dans le but de faciliter la communication et les rapports entre l'équipe éducative et les parents d'élèves.

★ ★ ★ ★

Communication C 11 / 03 / 11

Avis sur le projet de modification du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Gasny

Le Bureau émet un avis favorable sur la modification du PLU de GASNY, sous réserve de la prise en compte des remarques ci-dessous :

1. *Modification de la destination de la zone UBa située dans le centre de la commune, à vocation d'activités de services et d'accueil : cette zone deviendrait la zone UBe, à vocation d'habitat. Cette modification permet la réalisation du projet d'écoquartier de Gasny. Le règlement de cette zone est donc adapté en conséquence, permettant : une meilleure gestion des eaux pluviales, une plus grande souplesse dans les règles d'implantation et de hauteur, l'obligation d'appliquer les principes de la construction bioclimatique, le droit à la vue et à l'ensoleillement, des prescriptions énergétiques, le respect du modèle de la longère normande, et la mutualisation des stationnements en entrée de quartier.*
 - ➔ *Le projet d'écoquartier (20 logements, dont un tiers en locatif, sur 2 hectares, en dent creuse) correspond bien aux orientations du SCoT (renouvellement urbain, principes architecturaux, objectifs énergétiques) et du PLH (diversification des types de logements et objectif de réalisation de 108 logements d'ici 2015 pour la seule commune de Gasny).*

2. *Changement de destination de l'emplacement réservé situé face au collège, prévu pour l'extension du cimetière : la nouvelle destination de cet emplacement serait d'accueillir un équipement public en lien avec la proximité de l'équipement scolaire.*
 - ➔ *La création d'un équipement correspond bien au statut de pôle urbain de la commune de Gasny prévu au SCoT et au PLH. Cependant, au vu du document d'orientations générales (DOG) du SCoT, et étant donné la situation assez excentrée de ce terrain (au nord ouest de la commune), sans continuité urbaine actuellement avec le reste de la commune, il faudra s'assurer que l'insertion de ce futur équipement dans son environnement paysager, naturel et urbain soit pensée en amont et en lien avec la future zone AU2. De même, il faudra que le projet, selon le type d'équipement, soit bien desservi par les transports collectifs. Enfin, il sera nécessaire d'avoir une approche intercommunale des besoins liés à ce nouvel équipement.*

Article 1.2 du DOG du SCoT :

« Développer une approche intercommunale des besoins et des projets en matière d'équipements pour optimiser les investissements et proposer aux habitants une offre diversifiée et complémentaire ».

Article 2.3.1 du DOG du SCoT :

« L'extension de l'urbanisation doit se tisser en continuité avec les espaces urbanisés existants tout en limitant l'urbanisation linéaire le long des voies.

Seront néanmoins autorisées en discontinuité des espaces urbanisés existants des villes, villages et hameaux :

- *les constructions à vocation agricole ou liées à l'exploitation (gîtes, chambres d'hôtes, centre équestre,...) ;*
- *certains équipements et aménagements publics ou d'intérêt collectif qui, dans ce cas, devront faire l'objet d'une étude préalable d'insertion dans leur environnement (impact environnemental, paysager et urbain) ».*

Article 3.1 du DOG du SCoT :

« Implanter prioritairement tout nouvel équipement public générateur de nombreux déplacements (établissement de formation, de santé, de service public,...) dans les zones urbanisées et dotées d'une bonne desserte actuelle ou à venir par les transports collectifs ».

3. *Reclassement d'un parking actuellement en zone A (agricole) en zone UY (à vocation d'activité économique) permettant de régulariser la situation (parking en zone agricole) et de réaliser une extension de l'entreprise à proximité, propriétaire du parking.*

➔ Pas de remarque.

★★★★

Communication C 11 / 03 / 12

Remplacement d'un agent du service commande publique, pour congé maternité

Un agent du service commande publique, à temps complet, sera en congé maternité à compter de mi-mai 2011. Son remplacement sera assuré jusqu'à mi-octobre 2011.

★★★★

Communication C 11 / 03 / 13

Modalités d'accueil des stagiaires dans les structures Petite Enfance de la CAPE

Le Bureau prend acte des modalités d'accueil suivantes :

1) *Seuls, les stagiaires issus d'écoles ou d'organismes préparant aux diplômes suivants pourront prétendre à un stage dans les structures :*

- CAP petite enfance,
- BEP sanitaire et social ou équivalent,
- Auxiliaire de puériculture,
- Educatrice de jeunes enfants,
- Puéricultrice*,
- Infirmière*,
- Classe de troisième générale, classe de troisième insertion (maximum 5 jours)**
- BEPA,
- Evaluation en milieu de travail (EMT) avec Pôle emploi.

* dans la mesure où l'établissement d'accueil possède une professionnelle titulaire du diplôme préparé par la stagiaire.

** en fonction des places disponibles.

2) Durée du stage :

La durée minimum du stage est fixée à 15 jours consécutifs (sauf pour les élèves de troisième).

3) Nombre de stagiaires accueillis :

En halte garderie et multi accueil : 1 stagiaire par tranche de 20 enfants accueillis.

En crèche familiale : 1 stagiaire à la fois.

En Rpm : 1 stagiaire à la fois.

Dans le cas où la structure accueille deux stagiaires en même temps, ceux-ci ne devront pas être issus de la même école de formation. De plus, un stagiaire ayant été accueilli dans une structure petite enfance ne peut être admis une seconde fois dans cette même structure.

4) Modalités d'accueil :

- Envoi à Monsieur le Président de la CAPE d'une lettre de candidature et de motivation concernant le stage.
- Une convention nominative est établie entre la CAPE et l'établissement de formation précisant le nom du stagiaire, son niveau d'études et la durée du stage.
- Entretien préalable avec le directeur ou la directrice de l'établissement souhaité.
- Tout stage ne pourra débuter sans le retour de la convention dûment signée de toutes les parties.

5) Ne sont pas acceptés :

- Les stagiaires issus du certificat d'Aptitude aux fonctions d'Aide à Domicile,
- Les stagiaires n'appartenant pas à une école ou un organisme de formation,
- Les stagiaires présentant un lien de parenté avec un membre du personnel de l'équipe encadrant les enfants de la structure ou avec des enfants accueillis dans cette même structure,
- Les stagiaires ayant déjà effectué un premier stage dans la structure,
- Les stages rémunérés.

★★★★

Communication C 11 / 03 / 14

Signalétique des hébergements touristiques de la CAPE

Le Bureau prend acte du projet de signalétique envisagé pour les hébergements touristiques de la CAPE, tel que proposé dans le rapport.

★★★★

Communication C 11 / 03 / 15

Mise en place des réunions de territoire

La CAPE organise, d'avril à juin 2011, des réunions de territoire à destination des élus municipaux des 41 communes.

L'objectif est de les informer sur le fonctionnement de la CAPE, sur les réalisations, les projets en cours et à venir, etc...

Les réunions sont fixées aux dates suivantes :

secteur 1 6 avril 18h30 à Saint-Marcel	secteur 2 12 avril 18h30 à Gasny	secteur 3 10 mai 18h30 à Pacy-sur-Eure
St-Marcel St-Just St-Pierre d'Autils La Heunière Douains St-Vincent des Bois Mercey La Chapelle Réanville Houlbec-Cocherel Rouvray Villez-sous-Bailleul Ste-Colombe Près Vernon Chambray	Gasny Giverny Ste-Geneviève –Lès-Gasny	Pacy-sur-Eure Ménilles St-Aquilin de Pacy Croisy-sur-Eure Vaux-sur-Eure Hardencourt-Cocherel Jouy-sur-Eure Fontaine-sous-Jouy
secteur 4 25 mai 18h30 à Caillouet-Orgeville	secteur 5 7 juin 18h30 à Bueil	secteur 6 29 juin 18h30 à Vernon (EPA)
Caillouet-Orgeville Le Cormier Boisset-les-Prévanches Le Plessis-Hébert Fains Gadencourt Mérey La Boissière	Bueil Breuilpont Villiers-en-Désoeuvre Neuilly Hécourt Villégats Aigleville Chaignes	Vernon

★★★★

Communication C 11 / 03 / 16

Ouverture de deux sentiers de randonnée sur le territoire de la CAPE

Deux circuits sont en cours de création :

- Le sentier dit des Côteaux de Seine qui fait une boucle de 10 km sur les communes de Saint-Just et Saint-Pierre d'Autils. Le point de départ est prévu devant l'église de Saint-Just. Ce parcours, réalisable en 3h30 environ, permet de découvrir divers patrimoines culturel, historique et paysager de la vallée de Seine.
- Le sentier de Ménilles-Houlbec-Cocherel fait une boucle de 10 km sur les deux communes. Il offre de magnifiques points de vue sur la vallée de l'Eure mais permet aussi de découvrir le patrimoine local (four à pain, lavoir et église de la commune de Ménilles), le tombeau d'Aristide Briand à Cocherel.

Pour ces deux circuits, l'ensemble des communes concernées a été rencontré (la commune d'Houlbec-Cocherel a déjà signé la convention) et les conventions de gestion seront prochainement signées. Le Comité Départemental de Randonnée Pédestre chargé du balisage de ces sentiers a été associé aux différentes réunions et va signer les conventions. Chacun de ces 2 sentiers sera équipé d'un panneau de départ ainsi que d'une plaquette de promotion et leur ouverture est prévue pour la saison touristique 2011.

★★★★

Conseil des 28 & 29 mars 2011 - Rapports supplémentaires du Président

Autorisations de programmes

Cinq rapports supplémentaires sont proposés, pour inscription à l'ordre du jour du conseil des 28 et 29 mars.

Il s'agit de la création des autorisations de programmes suivantes :

- ✓ n° 201103 « Assainissement – STEP de Bueil »
- ✓ n° 201104 « Assainissement – STEP de Sainte-Colombe-Près-Vernon »
- ✓ n° 201105 « Assainissement – 7^{ème} tranche Gadencourt-Hécourt »
- ✓ n° 201106 « Assainissement – Giverny phase 3 »
- ✓ n° 201107 « Assainissement – Pont bascule Iris »
- ✓ n° 201108 « Assainissement – filière boues Gadencourt »
- ✓ n° 201109 « Assainissement – rue Pasteur »
- ✓ n° 201110 « Assainissement – renforcement réseau Douers »
- ✓ n° 201111 « Assainissement – rues de la Ravine et des Près »
- ✓ n° 201112 « Assainissement – auto-surveillance des bassins de collecte »

Le Président,

Gérard VOLPATTI.